



## Processus « Reprise et déménagement d'une autorisation existante » dans Radiation Portal Switzerland en tant que requérant qui prend en charge l'autorisation et **sans** une délégation à une entreprise spécialisée en radiologie

---

- **Lien vers le portail :** [Radiation Portal Switzerland](#)

Lorsqu'un cabinet ou un appareil est repris par un nouveau propriétaire et qu'il y a donc changement d'utilisateur, une demande de reprise doit être soumise. Si la reprise d'un appareil ou d'un cabinet s'accompagne en plus d'un déménagement, un processus particulier est nécessaire pour que ce cas soit correctement saisi. Cela se fait via notre portail en ligne « Radiation Portal Switzerland ».

La demande doit être saisie et déposée par un requérant.

### **Instruction complète pour la demande de reprise et déménagement d'une autorisation :**

Un **login personnel** (identité numérique) est nécessaire pour cette demande.

*Variante :* Il existe trois possibilités différentes lors de la saisie, veuillez voir laquelle s'applique à votre cas.

---

1. *Si vous venez de reprendre un cabinet médical et que vous déménagez les appareils à un nouvel endroit et que vous n'avez pas encore d'autorisation.*

Suivez les étapes suivantes :

- a) Créez un login personnel (identité numérique).
  - b) A la fin du processus d'enregistrement le système vous demandera si vous possédez déjà une autorisation ou si vous souhaitez créer une nouvelle entreprise : cliquez sur « **non, nous n'avons pas encore d'autorisation et souhaitons créer une nouvelle entreprise** ». Saisissez votre compte d'entreprise avec la nouvelle adresse.
  - c) Après avoir saisi l'entreprise, vous serez redirigé vers le tableau de bord.
  - d) Veuillez passer au point 1 sous « Saisir la demande de prise en charge » (plus bas).
- 

2. *Si vous venez de reprendre un cabinet médical et que vous déménagez les appareils à un nouvel endroit et que vous disposez déjà d'un login (identité digitale ; vous êtes lié au portail)*

Suivez les étapes suivantes :

- a) Connectez-vous sur le portail.
- b) Sur le tableau de bord, vous avez le menu à droite « actions » ; cliquez sur « **Gérer les données de base et les dossiers** ».
- c) Saisissez la nouvelle entreprise avec le site nouveau. Après avoir saisi l'entreprise, vous serez directement redirigé vers le tableau de bord.
- d) Passez au point 1 de la section « Reprise d'une autorisation existante » dans ce guide (plus bas).

3. *Si vous venez de reprendre un cabinet médical et que vous déménagez les appareils à un nouvel endroit et que vous ne disposez pas encore de votre propre login sur le portail (mais des autorisations à votre nom existent déjà)*

Suivez les étapes suivantes :

- a) Créez un login personnel (identité numérique) et suivez le processus d'enregistrement RPS. Ensuite, le système vous demande si votre entreprise déjà dispose d'autorisations.
- b) Cliquez sur « **oui, mon entreprise / mon établissement possède déjà une autorisation ou un code d'accès** » et suivez le processus. Une fois le lien avec votre entreprise établi avec succès, vous serez directement redirigé vers votre tableau de bord.
- c) Sur le tableau de bord, vous avez le menu à droite « actions » ; cliquez sur « **Gérer les données de base et les dossiers** ».
- d) Saisissez une nouvelle entreprise avec le site nouveau.
- e) Passez au point 1 de la section « Reprise d'une autorisation existante » dans ce guide (ci-dessous)

---

### Saisir la demande de reprise d'une autorisation existante (pour toutes les variantes) :

1. Via le tableau de bord, vous pouvez cliquer sur l'option « **reprise d'une autorisation existante** » dans le menu d'actions (tout à droite et sur fond gris)
2. À l'étape suivante, le système vous demande un numéro d'autorisation. Saisissez le numéro d'autorisation pour l'appareil que vous souhaitez reprendre du titulaire actuel. Sélectionnez ensuite la nouvelle entreprise (que vous venez d'enregistrer) comme nouveau titulaire de l'autorisation. Pour chaque appareil que vous reprenez, il faut faire une demande de reprise séparée. Dans ce cas, le processus de demande se répète pour chaque autre appareil.
3. Soumettez la demande. Vous recevrez ensuite un accusé de réception par e-mail. **Attention** : vous ne recevez pas encore d'autorisation. Votre demande doit encore être examinée et, dans le meilleur des cas, approuvée avant que vous puissiez accéder à la demande et la traiter.
4. Vous recevez pour chaque demande un e-mail de confirmation avec un lien direct. Ce lien vous mène à la demande qui doit être soumise. La demande est également consultable sur le tableau de bord. Ainsi, ces demandes peuvent être consultées via le lien ou via le tableau de bord.
5. Finalisez le processus en déposant les demandes. Remplissez les demandes avec vos données (certains champs de données sont déjà pré-remplis). **Lors de l'emplacement de l'appareil, insérez les nouvelles données et téléchargez le nouveau plan de construction de radioprotection** (du nouvel emplacement du système). Avant de soumettre la demande, saisissez un commentaire dans la rubrique « Autres informations » : « **Prise en charge et déménagement en une seule demande** ». Cliquez enfin sur "Soumettre la demande". Les demandes sont ainsi à notre disposition et peuvent être examinées.

**Vous trouverez des informations supplémentaires sous « [Aide & contact](#) » sur le portail. Pour toute question, adressez-vous au support RPS : [rps@bag.admin.ch](mailto:rps@bag.admin.ch).**